

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Direction

le 6 Janvier 2018.

- 8 JAN. 2018

COURRIER ARRIVÉ

SC

Veuillez s'il vous plaît
donner une bonne suite à
ma demande

Je vous remercie

Michel Jarquin



DREAL Bourgogne - Franche-Comté
Direction

- 8 JAN. 2018

SC

COURRIER ARRIVÉ

PREFET DU DOUBS

Direction
Régionale
de

DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DE L'ARRETE DU 19 NOVEMBRE
2007 POUR L'UTILISATION NON COMMERCIALE D'UN EFFECTIF INFERIEUR
A 500 GRENOUILLES ROUSSES

l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bourgogne-Franche-Comté
Service Biodiversité Eau Patrimoine

Avertissement : ce dossier de demande doit donc être transmis avant le 30 octobre 2016 (au-delà de cette date l'administration ne pourra pas garantir la délivrance d'une dérogation pour la saison 2017).

Textes de référence :

Code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1 et L.411-2 et les articles R.411-1 à R.411-14 ;

Décret n°97-34 du 15 janvier 1997 et le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 relatifs à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment en matière de capture d'espèces animales protégées ;

Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, l'article 5 interdisant l'utilisation commerciale ou non de spécimens de Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

1. Identité du pétitionnaire

Nom et prénom (pour personnes privées) :

MARGUIER Michel

Date et lieu de naissance : 1^{er} décembre 1934 - Labergement Ste-Marie
Profession : Retraité

Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et prénom du mandataire (pour les personnes morales) :
Date et lieu de naissance :
Fonction du mandataire encadrant l'utilisation :

Adresse : 25 grande rue
Code postal : 25160 Commune : Labergement - Ste Marie
Téléphone : 0381.693732 Courriel :

- 9
.
9
1
- première demande ou modifications d'un des points ci-dessous : compléter le formulaire ci-dessous dans sa totalité
- renouvellement à l'identique : joindre le numéro du précédent arrêté et sa date de signature (remplir le point 2.3 uniquement)

2. Nature de la demande de dérogation

La présente demande concerne une dérogation aux interdictions de colportage, d'utilisation non commerciale de spécimens de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) pour un effectif inférieur à 500 individus.

Au sens de l'arrêté du 19 novembre 2007, on entend par « spécimen » tout œuf ou tout individu vivant ou mort ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf ou d'un animal.

2.1. Localisation des plans d'eau ou du lieu de capture concernés par la demande

la collecte des grenouilles se fait hors plan d'eau : cocher la case et ne remplir que les lignes département et commune dans la colonne « Autre »

ATTENTION : la présente autorisation n'exclue pas de se conformer à la réglementation en vigueur notamment sur la capture de grenouilles en eaux libres qui est soumise à la loi pêche, arrêté consultable en préfecture ou à la DDT de votre département.

La dérogation est accordée sur le ou les plans d'eau dont les références sont précisées dans le tableau ci-après.

	Plan d'eau ou ensemble* de plans d'eau 1	Plan d'eau ou ensemble* de plans d'eau 2	Autre
Département 25			
Commune Labergement Ste Marie			
Références cadastrales 25160			
Surface en eau (m ²) 1600			

SPE key -
09 JUIN 2017
D.D.T. du DOUBS



Tel 03 81 65 62 61

Madame
Bourgeois Frédérique

PRÉFET DU DOUBS

6 me Roussillon

Direction Départementale des Territoires	DÉCLARATION D'EXISTENCE
Service eau, risques, nature, forêt	
Unité milieux aquatiques	

PLAN D'EAU

Articles L.214-6, R.214-1 et R.214-53 du code de l'environnement

Ce formulaire (4 pages) doit être dûment complété, daté et signé

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Le demandeur doit être le propriétaire du plan d'eau

Nom et prénom : MARGUIER - Michel
Adresse : 26 Grande rue
Code postal : 25100 Ville : LABERGEMENT St MARIE
Téléphone fixe : 03.81.69.37.32
Portable : 06.31.14.66.51
Adresse email : michel.marguier@hotmail.fr

LOCALISATION DU PLAN D'EAU

Commune(s) : LABERGEMENT St MARIE

Références cadastrales des parcelles :

section cadastrale	numéro	lieu-dit
ZE	45	Combe Sauvage

Nature de la (des) parcelle(s) avant la création du plan d'eau (pâturage, zone humide, forêt, culture...)?

Culture fourrage Marais

Date de création du plan d'eau ? Septembre 1911

Le plan d'eau a été créé avant le 4 janvier 1992 ?

Si oui, apporter la preuve de son existence avant cette date (carte, factures, actes administratifs, actes notariés...).

Est-ce que votre plan d'eau fait l'objet d'un "droit fondé en titre" ?

Oui - Non

Si oui, apporté la preuve de son existence légale et de sa consistance avant le 4 août 1789

PIÈCES A JOINDRE

- La déclaration d'existence du plan d'eau.
- Document(s) attestant de l'existence du plan d'eau avant le 4 janvier 1992.
(Exemples : Copie de cartes, factures, actes administratifs, actes notariés...)
- Extrait de carte IGN 1/25000ème (bleue) avec localisation précise du plan d'eau.
- Plan cadastral des parcelles concernées
- Relevé cadastral indiquant le(s) propriétaire(s).
Ces documents cadastraux devront être datés de moins d'un mois.
- Plans détaillés des ouvrages (plans d'eau + digues + remblais périphériques) **à l'échelle avec les indications suivantes :**
 - Localisation à l'échelle par rapport aux limites de parcelle(s) cadastrale(s),
 - Dimensions (longueurs et largeurs) et surfaces (m²) en eau, de digue et des remblais périphériques,
 - Profils avec indication des hauteurs,
 - Localisation de l'alimentation,
 - Localisation du rejet,
 - Localisation de la surverse, et de l'ouvrage de vidange (syphon ou bonde/moine),
 - Localisation des dispositifs empêchant la libre circulation des poissons.

IMPORTANT

- La présente déclaration d'existence ne peut pas mettre fin à une situation irrégulière pour un plan d'eau créé après le 4 janvier 1992 et dont la création et les caractéristiques relevaient du régime d'autorisation ou de déclaration de la loi sur l'eau.
- La présente déclaration d'existence n'exonère pas le plan d'eau et ses ouvrages annexes de l'application d'autres réglementations auxquelles ils seraient soumis (urbanisme, forêt, santé publique, risque, installations classées, espèces protégées...).
- S'il apparaît que le fonctionnement du plan d'eau et de ses ouvrages annexes présentent un risque d'atteinte grave à la protection des eaux et des milieux aquatiques, l'autorité administrative pourra exiger le dépôt d'un dossier de déclaration ou d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, ou prescrire toute mesure nécessaire à cette protection conformément aux articles L.214-6 et R.214-53 du code de l'environnement.

Fait à Besancon

Le 9 juin 2017

Signature du demandeur



À retourner en 3 EXEMPLAIRES à :

Direction départementale des territoires du Doubs
Service eau, risques, nature et forêt
Guichet unique police de l'eau
6 Rue du Roussillon – BP 1169
25003 BESANCON CEDEX

Département :
DOUBS

Commune :
LABERGEMENT SAINTE MARIE

Section : ZE
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 27/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPOGRAPHIQUE
CADASTRE BESANCON Réception
mardi 8h45-12h/13h30-16h et sur RdV
25042
25042 BESANCON CEDEX
tél. 03 81 47 24 00 -fax
cdif.besancon@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

